



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU : 28 Novembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le 28 Novembre, le Conseil Municipal, conformément aux articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, régulièrement convoqué le 21 Novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Bibliothèque Municipale, 12 rue Nationale, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Romain SOURIOUX**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21 Novembre 2023.

#### **Conseil Municipal**

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) :

Excusé(s) : 1

Pouvoir(s) : 3

Votant(s) : 14

#### **Présents :**

M. SOURIOUX Romain, Maire, Mmes : BOULBEN Chantal, RAOULT Martine, MALLIET Florence, M. MAUDINET André, M. BISCHOFF Lucky, M. LOHEZ Denis, M. LEFORT Quentin, Mmes PENET Ophélie, DELLA VALLE Martine, MARLOT Elodie (arrivée à 18h40 lors de la délibération n°23/11-03)

#### **Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

Mme GRUYER Mélanie (pouvoir à Mme RAOULT Martine)

M. DUCUING Stéphane (pouvoir à M. SOURIOUX Romain)

M. JOSSELIN Bertrand (pouvoir à Mme BOULBEN Chantal)

#### **Absent(s) excusés :**

M. THOMAS William

#### **Absent(s) :**

#### **Secrétaire de séance :**

Mme PENET Ophélie

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18H30

---

# ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance

## **TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES :**

- Validation des entreprises retenues lors de l'appel-d'offre

## **TRAVAUX STEP :**

- Demandes de subventions au titre de : la DDAD, la DETR, la DSIL, la DSR, l'Agence de l'Eau

## **PERSONNEL COMMUNAL :**

- Fixation de la rémunération des agents recenseurs
- Mise en place d'un prime exceptionnelle relative à l'inflation

## **URBANISME**

- ZAEnR – Lancement de la concertation – modification des dates de consultation

## **ASSAINISSEMENT**

- Approbation RPQS 2022

## **FINANCES**

- Décision modificative n°2 budget assainissement

## **QUESTIONS DIVERSES**

★★★★★★

## **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE – N°23/11-01**

### **Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal doit désigner leur secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner « Ophélie PENET ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Madame Ophélie PENET, secrétaire de séance.**

★★★★★★

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2023 – N°23/11-02**

### **Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 23 Octobre 2023 établi par le secrétaire de séance désigné vous a été adressé par mail le 21.11.2023.

Je vous propose d'approuver ce procès-verbal ».

Aucune remarque n'a été formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 23 Octobre 2023.

★★★★★

**TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES - VALIDATION DES ENTREPRISES RETENUES LORS DE L'APPEL D'OFFRE – N°23/10-03**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Parmi les candidatures reçues pour les lots suivants, les entreprises les mieux-disantes étudiées en commission d'appel d'offre le 06/11/2023 sont :

TRAVAUX HANGAR - ENTREPRISES RETENUES		
LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES RETENUES
1	VOIRIE RESEAUX DIVERS	ENTREPRISE LANDRÉ
2	GROS OEUVRE MACONNERIE	ENTREPRISE VIANOT
3	CHARPENTE METALLIQUE	BRISSARD VAL DE LOIR
4	COUVERTURE ETANCHEITÉ	ENTREPRISE FAIRRIER
5	BARDAGES	ENTREPRISE FAIRRIER
6	DALLAGES	ENTREPRISE L.S.B.I
7	PORTES INDUSTRIELLES	ENTREPRISE A.P.S.M
8	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	ENTREPRISE DIRECT FERMETURE - ARTI BAT 18
9	PLATRERIE-ISOLATION-FAUX PLAFONDS	ENTREPRISE P.M.P
10	MENUISERIE BOIS	ENTREPRISE TURPIN
11	PLOMBERIE SANITAIRE	ENTREPRISE IODE
12	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	ENTREPRISE BIGOT
13	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES	ENTREPRISE S.R.S
14	PEINTURES	ENTREPRISES P.M.P

Ainsi, je vous propose de retenir les entreprises listées ci-dessus pour la création d'un hangar communal pour les services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir les entreprises listées ci-dessus pour effectuer les travaux de création de hangar pour les services techniques.

Interventions :

**Martine RAOULT 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire :** « Quel est le montant total des travaux ? »

**Romain SOURIOUX Maire :** « Le montant TTC est de 424 553.92€ TTC et était prévu 334 054.27€ TTC.

**Lucky BISCHOFF Conseiller Municipal :** « Combien de m<sup>2</sup> le hangar va-t-il faire ? »

**Romain SOURIOUX Maire :** « 400 m<sup>2</sup>, j'ajoute également que nous avons demandé le retrait des courants faibles, du parking en calcaire ainsi que toute la partie de récupération des hydrocarbures afin de faire des économies sur le coût des travaux.

**Lucky BISCHOFF Conseiller Municipal :** « L'emprunt qui a été réalisé est à quel taux et sur combien d'anuité ? »

**Romain SOURIOUX Maire :** « 4.31% et sur 25 années »

**Martine RAOULT 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire :** « Le tout à l'égout a-t-il été pris en compte dans les travaux ? »

**Romain SOURIOUX Maire :** « Oui, dans le lot n°1, voirie et réseau divers tous les raccordements sont prévus ».



**TRAVAUX STEP– DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DDAD – 23/11-04**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Afin de procéder aux travaux de mises aux normes de notre station d'épuration (STEP), le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif prévisionnel des travaux de mises en conformité de la STEP s'élevant à 404 400 € TTC.

Ainsi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Département au titre de la DDAD.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du Département au titre de la DDAD.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre.



**TRAVAUX STEP– DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR – 23/11-05**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Afin de procéder aux travaux de mises aux normes de notre station d'épuration (STEP), le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif prévisionnel des travaux de mises en conformité de la STEP s'élevant à 404 400 € TTC.

Ainsi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Monsieur le Préfet au titre de la DETR.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre.



**TRAVAUX STEP– DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DSIL – 23/11-06**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Afin de procéder aux travaux de mises aux normes de notre station d'épuration (STEP), le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif prévisionnel des travaux de mises en conformité de la STEP s'élevant à 404 400 € TTC.

Ainsi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Monsieur le Préfet au titre de la DSIL.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'inscrire les travaux au budget 2024

- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre.

★★★★★

**TRAVAUX STEP– DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – 23/11-07**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Afin de procéder aux travaux de mises aux normes de notre station d'épuration (STEP), le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif prévisionnel des travaux de mises en conformité de la STEP s'élevant à 404 400 € TTC.

Ainsi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du comité du bassin Loire-Bretagne
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président du comité du bassin Loire-Bretagne.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre.

★★★★★

**TRAVAUX STEP– DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE DU FONDS DE CONCOURS– 23/11-08**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Afin de procéder aux travaux de mises aux normes de notre station d'épuration (STEP), le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif prévisionnel des travaux de mises en conformité de la STEP s'élevant à 404 400 € TTC.

Ainsi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Romorantinais et du Monestois au titre du Fonds de concours.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Commune du Romorantinais et du Monestois au titre du fonds de concours.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre.

★★★★★

**TRAVAUX STEP– DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE DE LA DSR– 23/11-09**

**Monsieur Romain SOURIOUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Afin de procéder aux travaux de mises aux normes de notre station d'épuration (STEP), le Maire présente au Conseil Municipal le descriptif prévisionnel des travaux de mises en conformité de la STEP s'élevant à 404 400 € TTC.

Ainsi je vous propose :

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président Conseil Départemental au titre de la DSR.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'inscrire les travaux au budget 2024
- De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président Conseil Départemental au titre de la DSR.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en matière de préparation et passation des marchés y compris la maîtrise d'œuvre.

★★★★★

**Interventions :**

**Martine RAOULT 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** : « Il faudra faire un emprunt pour réaliser ces travaux »

**Romain SOURIOUX, Maire** : « Oui, mais au 01.01.2025 cet emprunt sera repris par la Communauté de Commune du Romorantinais et du Monestois lors de la reprise de compétences assainissement ».

**Martine RAOULT, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire** : « Si nous avons laissé la station telle qu'elle est aujourd'hui avant la reprise de compétences, la station n'aurait pas été remise aux normes avant longtemps ».

**FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS N° 23/11-10**

**Madame Chantal BOULBEN, 1<sup>ère</sup> Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Lors de la précédente séance, en date du 23/10/2023, il a été décidé de créer deux postes d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, afin de procéder au recensement de la population qui aura lieu du 18 Janvier 2024 au 17 Février 2024.

Je vous propose d'attribuer la rémunération des agents recenseurs comme ceci :

1.13€ brut par feuille de logement collectée (papier ou internet)

1.72€ brut par bulletin individuel collecté (papier ou internet)

La collectivité versera un forfait de 50€ brut pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront une indemnité de 40€ brut pour chaque séance de formation. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de fixer la rémunération des agents recenseurs à raison de :**

1.13€ brut par feuille de logement collectée (papier ou internet)

1.72€ brut par bulletin individuel collecté (papier ou internet)

La collectivité versera un forfait de 50€ brut pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront une indemnité de 40€ brut pour chaque séance de formation.

Ces rémunérations seront soumises aux cotisations sociales en fonction du statut de l'agent.

**Interventions :**

**Ophélie PENET, Conseillère Municipale** : « L'indemnité de frais de transport est elle versée avec un justificatif ? »

**Romain SOURIOUX, Maire** : « Non, nous partons du principe que cette indemnité couvrira les frais de transport pour se rendre aux séances de formation obligatoires ».

★★★★★

**ZAEnR : MODIFICATION DES DATES DU LANCEMENT DE LA CONSULTATION N° 23/11-11**

**Madame Florence MALLIET, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Lors du dernier Conseil Municipal la mise à disposition du registre de concertation au public avait été prévue du lundi 30/10/2023 au Vendredi 10/11/2023, je vous propose de décaler ces dates à partir du Jeudi 30/11/2023 au Mardi 05/12/2023 »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier les dates de la concertation du 30/11/2023 au 05/12/2023.**

★★★★★

**ADOPTION SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 N° 23/11-12**

**Monsieur André MAUDINET, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai 15 jours, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif**
- **Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération**
- **Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)**
- **Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA**

★★★★★

**DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT - N° 23/11-13**

**Madame Martine RAOULT, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

« Considérant que des travaux ont été réalisés sur la STEP en 2023, les amortissements sont différents de ceux prévus au budget primitif, pour un montant de 768.96€ »

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D- 61523: Entretien et réparations réseaux	768.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 011: Charges à caractère général</b>	<b>768.96 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811: Dotations aux amortissement immos corporelles et incorporelles	0.00 €	768.96 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 042: Opération d'ordre et transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>768.96 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>768.96 €</b>	<b>768.96 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28156: Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	768.96 €
<b>Total R 041 : Opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>768.96 €</b>
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion	0.00 €	768.96 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20: Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>768.96 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>768.96 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>768.96 €</b>

Aussi je vous propose d'approuver la décision modificative n°2 du budget assainissement indiquée dans le tableau ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°2 sur le budget assainissement.**

★★★★★★

#### QUESTIONS DIVERSES :

#### Information concernant la possibilité de mise en place d'une prime exceptionnelle relative à l'inflation pour les agents communaux.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la possibilité de mettre en place une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour un budget total de 2000€ pour l'ensemble du personnel communal.

Après retour du Centre de Gestion sur cette proposition, le Conseil Municipal devra se positionner sur la possibilité de versement de cette prime aux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,

Romain SOURIOUX



Le secrétaire de séance,

Ophélie PENET